



## PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 06 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

**Conseillers municipaux en exercice 15**

**Conseillers municipaux présents : 9**

**Procurations : 2**

**Votants : 11**

**Présents :** Louis AVEZAC, Marion BONTPUNT, Pascal CARRIBOU, Jacques DANFLOUS, Marie-France DANFLOUS, Christine DUFOUR, Sandrine OUSSET-HAMNICH, Myriam THORE, Laure VIGNEAUX.

**Absents :** Frédéric PEYRIGUER, Eric BROCARD, Julien VIT (a donné procuration à Christine DUFOUR), Aurore DUPUY, Aude MARBEHANT, Richard FIGUEROA (a donné procuration à Marion BONTPUNT).

Jacques DANFLOUS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 18h00

### Adoption du procès-verbal du 17 mai 2023

Pas d'observation.

### Rappel de l'ordre du jour

1. Budget commune : décision modificative
2. SIVOM : adhésion « secrétariat communal » de la commune de Razecueillé
3. SIVOM : adhésion des communes de Castillon Saint-Martory et de Latoue au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac
4. Création d'un emploi non permanent
5. Décision de suppression ou maintien d'un poste d'adjoint
6. Relevé des décisions du Maire
7. Questions Diverses

Madame le Maire ouvre la séance.

### **1 – Budget commune : décision modificative DM1**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la décision modificative 1 :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188 : Autres immobilisation corporelles		5 641.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>5 641.00 €</b>
D 1641 : Emprunts en euros	4 641.00 €	
D 168758 : Autres dettes – autres groupements	1 000 €	
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>5 641.00 €</b>	
R 2183 : Matériel informatique		483.00 €
R 2184 : Matériel de bureau et mobilier		5 158.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>5 641.00 €</b>
R 10222 : FCTVA	5 158.00 €	
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>5 158.00 €</b>	
R 1322-251 : Réhabilitation chapelles	483.00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>483.00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au virement de crédits.

## **2 – SIVOM : adhésion « secrétariat communal » de la commune de Razecueillé**

Madame le Maire expose au Conseil municipal les informations suivantes :

- la Communes de Razecueillé, a sollicité son adhésion à la compétence du Secrétariat Intercommunal pour 3 heures par semaine

Lors de son assemblée du 20 avril 2023, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé l'adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence de « Secrétariat Intercommunal »

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Razecueillé à la compétence du Secrétariat Intercommunal au SIVOM.

## **3 – SIVOM : adhésion des communes de Castillon Saint-Martory et de Latoue au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac**

Madame le Maire expose que :

- La commune de Castillon Saint Martory a sollicité son adhésion aux compétences « restaurations scolaires » et « portage de repas à domicile ».

- La commune de Latoue a sollicité son adhésion à la compétence « Restauration scolaire »

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de SIVOM a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette décision.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Castillon-Saint-Martory aux compétences « restaurations scolaires » et « portage de repas à domicile ».

- Approuve l'adhésion de la commune de Latoue à la compétence « Restauration scolaire ».

## **4 – Création d'un emploi non permanent**

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune pour une période d'un mois allant du 17 juillet 2023 au 17 août 2023 inclus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide la création d'un emploi non permanent de catégorie C au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

## **5 – Décision de suppression ou maintien d'un poste d'adjoint**

Madame le Maire expose que par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint au maire.

Suite à la démission de Madame Myriam THORE de son poste de 4eme adjoint au Maire, en date du 29 mai 2023, acceptée le 02 juin 2023 par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- du maintien du nombre d'adjoint au Maire à 4
- de pourvoir au remplacement du poste de 4<sup>e</sup> adjoint
- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de 4<sup>e</sup> adjoint

Le conseil municipal procède à l'élection du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Louis AVEZAC

Nombre de votant : 11  
Nombre de bulletins dans l'urne : 11  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 8  
Louis AVEZAC a obtenu 11 voix

Monsieur Louis AVEZAC est désigné en qualité de 4<sup>e</sup> adjoint au Maire de Miramont de Comminges

#### Questions diverses :

Un commerçant demande à installer un stand de vente de fromage à l'entrée du village près du tunnel.  
Le conseil municipal donne son accord sur la vente, mais pour des raisons de sécurité le stand devra être positionné vers les commerces (boulangerie, charcuterie). Un courrier sera adressé en ce sens au demandeur.

Les fortes pluies du mois de juin ont endommagé la toiture de l'église, aussi il a été nécessaire de prendre par sécurité un arrêté municipal de fermeture de l'église. Suite à la visite de la DRAC, la commune est en attente du projet de réfection de la toiture.

Un dossier de demande de réparation des routes suite aux inondations est en cours auprès de la communauté de communes.

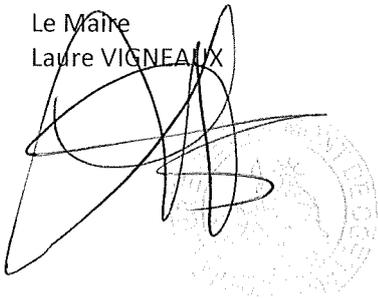
Un projet de réhabilitation des bâtiments de l'école a été élaboré par le CAUE.

Des travaux sont en cours à la chapelle du calvaire, pour la réfection des peintures.

Une animation « Journée du bois » aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre, elle sera portée par l'Association culturelle et festive.

La séance est levée à 19H30

Le Maire  
Laure VIGNEAUX



Le Secrétaire de séance  
Jacques DANFLOU

